

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00494

Numéro SIREN : 794 688 556

Nom ou dénomination : AB DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2024 sous le numéro de dépôt 2039

AB DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 25 Rue Bersot – 25000 BESANCON
794 688 556 BESANCON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} MARS 2024

L'an 2024,
Le 1^{er} mars,
A 18h00,

La société B.CREATIVE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 7 Rue de Bruebach – 68400 RIEDISHEIM, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE, sous le numéro 921 314 548, représentée par Madame Blandine BOUMJAHD, en qualité de Président,

Associée unique de la société AB DEVELOPPEMENT,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de la société SARL FINANCIERE SB, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social sis 13 B Rue des Cantons – 25400 AUDINCOURT, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT, sous le numéro 838 954 766, de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société B. CREATIVE,
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros,
Dont le siège social sis 7 Rue de Bruebach – 68400 RIEDISHEIM,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MULHOUSE, sous le numéro 921 314 548,
Représentée par Madame Blandine BOUMJAHD, en qualité de Président,

Madame Blandine BOUMJAHD, en qualité de représentante de la société B. CREATIVE, accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

O

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le présent acte est signé électroniquement conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014, dit « Règlement eIDAS », sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le soussigné reconnaît signer le présent acte par l'intermédiaire du prestataire DocuSign garantissant que l'acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Le soussigné s'engage à prendre toutes les mesures appropriées afin que la signature électronique de l'acte ne puisse être apposée que par son représentant dûment habilité à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Le soussigné reconnaît procéder à la signature électronique du présent acte en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-ci. Il renonce en conséquence à mettre en doute, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité dudit procédé de signature électronique et/ou la manifestation de sa volonté de conclure l'acte à ce titre.

Enfin, dans l'éventualité où le présent acte est présenté à la formalité de l'enregistrement, il sera fait application des dispositions des articles 658 et 849 du Code Général des Impôts.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) que le contenu du présent acte est sincère et exact à la date du 01 mars 2024, et accepte(nt) de considérer la date indiquée ci-avant comme la date de signature du présent acte et de devenir ainsi juridiquement lié(s), nonobstant la signature matérielle dudit acte sur la plateforme DocuSign à une (des) date(s) antérieure(s) ou postérieure(s).

Pour la société B. CREATIVE
Madame Blandine BOUMJAH
En qualité de Président

DocuSigned by:
 Blandine BOUMJAH
60D287C48F8C415...